

Étude de cas #8

Le Canada devrait limiter le nombre d'heures que peuvent travailler les jeunes de moins de 16 ans.

Cet exercice a été mis à jour le 27/05/2025.

Contexte

Depuis quelques années, le Canada traverse un contexte économique difficile. Les employeurs peinent à recruter de la main-d'œuvre et, faute de personnel, certains sont contraints de réduire leurs heures d'ouverture ou même de fermer complètement leurs portes. Les jeunes sont apparus comme solution de rechange à ce problème, bien qu'ils soient aujourd'hui les premiers à voir leurs heures réduites ou leurs emplois coupés.

Il n'en reste pas moins rare de voir de jeunes Canadiennes et Canadiens travailler, parfois dès l'âge de 11 ou 12 ans. Mais cela n'est pas sans conséquence. Le nombre de blessures au travail chez les mineurs a explosé au cours de la dernière décennie.

En 2022, [un préposé aux opérations extérieures dans un camping près de Québec âgé de moins de 14 ans a été grièvement blessé dans un accident impliquant un véhicule tout-terrain](#). En 2021, [un jeune de 16 ans a perdu l'usage de son œil droit à la suite d'un accident de travail à Verdun](#). En 2020, [un jeune employé qui travaillait dans une industrie en Chaudière-Appalaches est décédé après une mauvaise manœuvre avec un chariot élévateur](#). Il avait 14 ans.

Ces tragédies ont un point en commun : le non-respect des règles de sécurité, tant de la part des employeurs que des jeunes eux-mêmes. Elles soulèvent aussi des questions quant à la présence des mineurs sur le marché du travail. Est-ce que le Canada devrait encadrer davantage l'emploi chez les jeunes?

Les lois actuelles encadrant l'occupation d'un emploi par des mineurs varient d'une province ou d'un territoire à l'autre. Ce sont les gouvernements provinciaux et territoriaux qui légifèrent en la matière. Dans la plupart des cas, l'âge minimal pour occuper un emploi rémunéré est fixé à 14 ans et des restrictions s'appliquent quant au type d'emploi et au nombre d'heures autorisées. Toutefois, aucune norme nationale ne vient uniformiser ces règles à l'échelle du pays.

Les opinions concernant la présence des jeunes sur le marché du travail sont assez partagées. Les personnes en faveur soutiennent qu'occuper un emploi dès un jeune âge est une expérience formatrice et enrichissante et que cela assure une autonomie financière à ces personnes mineures tout en contribuant à atténuer la pénurie de main-d'œuvre. À l'inverse, celles qui réclament un encadrement plus strict dénoncent les dangers physiques et psychologiques, le risque de décrochage scolaire et les risques d'exploitation des jeunes qui travaillent.

Pour en savoir plus

- [Radio-Canada | Emploi : embauchée à 12 ans et heureuse de travailler](#)
- [Radio-Canada | Autoriser les jeunes de 13 ans à travailler pour contrer la pénurie de main-d'œuvre?](#)
- [Radio-Canada | Pénurie de main-d'œuvre oblige, des enfants de 11 ans sont déjà au travail au Québec](#)
- [Réseau Réussite Montréal | La conciliation études-travail.](#)
- [La Presse | Le travail des jeunes inquiète les Québécois](#)
- [Le Devoir | Réglementer le travail des enfants](#)
- [Employeurs engagés | Bénéfices et inconvénients du travail durant les études](#)

Le savais-tu?

C'est la Colombie-Britannique qui applique la réglementation la plus stricte au pays. Depuis 2021, l'âge minimum pour occuper un emploi rémunéré y est fixé à 16 ans.

Dans la majorité des autres provinces, les jeunes de moins de 16 ans peuvent travailler, mais certaines conditions s'appliquent. L'une des plus courantes est l'obligation d'obtenir une autorisation parentale. Cette exigence varie généralement entre 13 et 16 ans, selon la province.

Un consensus se dégage néanmoins à travers le pays : les jeunes ne peuvent pas travailler durant les heures de classe.

En règle générale, les lois provinciales prévoient plusieurs exceptions selon le type d'emploi. Des tâches comme le gardiennage, l'aide aux devoirs ou la distribution de journaux sont souvent accessibles aux enfants dès l'âge de 12 ans, voire plus tôt dans certains cas. À l'inverse, les emplois en milieu industriel ou sur les chantiers de construction sont strictement réservés aux plus âgés, en raison des risques qu'ils comportent.

Informe-toi sur les règles et exceptions propres à ta province ou ton territoire en consultant le site de ton gouvernement provincial ou territorial.

Coup d'œil international

En avril 2025, [le gouverneur de la Floride, Ron DeSantis, a donné son appui à un projet de loi visant à modifier la législation sur le travail des enfants afin de pallier la pénurie de main-d'oeuvre dans cet état américain](#). Parmi les assouplissements prévus par le projet de loi, on retrouve la possibilité pour les jeunes de 14 et 15 ans de travailler sans limite d'heures ni obligation de pauses, l'autorisation de faire travailler les personnes de 16 et 17 ans plus de six jours consécutifs, ainsi que la suppression de toutes les restrictions concernant les horaires et la durée du travail des 16-17 ans. Certains s'inquiètent pour les droits des enfants et d'autres y voient une solution à la pénurie de main-d'œuvre.